

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 décembre 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 101 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDES - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Romain BRUMENT représenté par Julien BERTEI - Martin CARVALHO représenté par Denis ROSSI - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Mathilde CHABOCHE - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Didier PARAKIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Michèle RUBIOLA représentée par Vincent KORNPROBST - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Nadia BOULAINSEUR - Emmanuelle CHARAFE - Jean-Marc COPPOLA - Samia GHALI - Sophie GUERARD - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EAU 006-589/21/CT

■ CT1 - Budget Etat Spécial du Territoire Marseille Provence - Approbation de la revalorisation du montant de l'opération d'investissement, pour l'aménagement pluvial de la ZA de Plaine du Caire à Roquefort-la-Bédoule et de son affectation

Information du Conseil de Territoire

DEA 21/19925/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

L'opération relative à l'aménagement pluvial de la Zone d'Activités (ZA) de la Plaine du Caire à Roquefort-la-Bédoule a été approuvée le 13 décembre 2018 par le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence par délibération n° DEA 034-5254/18/CM.

Les travaux projetés comprennent la mise en place d'un réseau pluvial sur l'avenue des Carrières, la route d'Aubagne et sur la partie haute de la ZA ainsi que la création d'un bassin de rétention en bordure de la route d'Aubagne.

Cependant, compte tenu de la topographie du site et de la disponibilité foncière pour l'implantation du futur bassin de rétention, il est apparu nécessaire de prolonger le réseau pluvial prévu initialement d'environ 285 ml sur la route d'Aubagne jusqu'à une parcelle communale capable d'accueillir le futur bassin.

De plus, au vu de la configuration et des caractéristiques de l'avenue des Carrières ainsi que de la partie haute de la ZA et suite aux études de conception diligentées, il a été également nécessaire d'apporter des modifications au projet initial.

Le coût total supplémentaire est estimé à 870 000 € TTC.

L'opération d'investissement n°2019100200 pour l'aménagement pluvial de la ZA de la Plaine du Caire à Roquefort-la-Bédoule, d'un montant de 1 000 000 € TTC inscrite au budget Etat Spécial du territoire Marseille Provence enregistrée dans l'autorisation de programme n° 191190BP du programme pluvial du territoire Marseille Provence, doit être réévaluée d'un montant de + 870 000 € TTC.

Cette revalorisation porte le montant de l'opération n°2019100200 de 1 000 000 € TTC à 1 870 000 € TTC.

Le Conseil de Territoire doit donc être saisi pour avis du projet de délibération précité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° DEA 034-5254/18/CM du 13 décembre 2018 portant sur l'approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement pour l'aménagement pluvial de la ZA de la Plaine du Caire à Roquefort-la-Bédoule ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de procéder à la revalorisation pour un montant total de 1 870 000 € TTC pour l'aménagement pluvial de la ZA de la Plaine du Caire à Roquefort-la-Bédoule afin de permettre sa réalisation.

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de délibération portant sur l'approbation de la revalorisation du montant de l'opération d'investissement, pour l'aménagement pluvial de la ZA de Plaine du Caire à Roquefort-la-Bédoule et de son affectation.

Article 2 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2019100200, « Approbation de la revalorisation du montant de l'opération d'investissement, pour l'aménagement pluvial de la ZA de Plaine du Caire à Roquefort-la-Bédoule et de son affectation », pour un montant de 1 000 000€HT, portant ainsi le montant total de l'opération à 1 870 000 € TTC, rattachée au programme pluvial Code AP 191190BP.

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget Etat Spécial du territoire Marseille Provence: Sous-Politique F180 – Nature 4581, selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

- Exercice précédents : 46 142,66 € TTC ;
- Année 2021 : 11 505,00 € TTC ;
- Année 2022 : 200 000,00 € TTC ;
- Année 2023 : 1 612 352,34 € TTC.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI